

# Compte rendu de la séance du mercredi 27 mai 2020

Secrétaire(s) de la séance: Nicolas HERTKORN

## Ordre du jour:

Election du Maire  
Détermination du nombre d' adjoint(e)s  
Election de(s) l'adjoint(es)  
Election du délégué communautaire.

## Délibérations du conseil:

### **DE\_2020\_019 Election du Maire**

Proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Etaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

- 1 Pascal THUAU
- 2 Fabrice BEAUMET
- 3 Hubert JANKE
- 4 Andrée RENAUX
- 5 Daniel LEFORT
- 6 Cathy CHAPLET
- 7 Nicolas HERTKORN
- 8 Alain ROVERATI
- 9 Alexandra KOLODZIEJCZAK
- 10 Martial LARMINACH
- 11 Magalie PARTY

Etaient absents : \_\_\_\_ zéro \_\_\_\_

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel LEFORT, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et à déclarer installer : Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Andrée RENAUX, Madame Cathy CHAPLET, Monsieur Nicolas HERTKORN, Monsieur Alain ROVERATI, Mme Alexandra KOLODZIEJCZAK, Monsieur Hubert JANKE, Monsieur Martial LARMINACH, Madame Magalie PARTY et Monsieur THUAU Pascal dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal soit Monsieur Alain ROVERATI a pris la présidence de l'assemblée (Art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum pose à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. BEAUMET Fabrice ; 11 voix.

M BEAUMET Fabrice ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Maire**.

## **DE\_2020\_020 détermination du nombre d'adjoints**

Sous la Présidence de Monsieur BEAUMET Fabrice, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (Art. L.2122-4, L.2122-7 et L.211-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de fixer à deux le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

## **DE\_2020\_021 Election des Adjoints**

### **ELECTION DU 1<sup>er</sup> ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur BEAUMET Fabrice élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral :

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Madame DAL BORGIO Cathy onze voix

**Madame DAL BORGIO Cathy** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

### **ELECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur BEAUMET Fabrice élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral :

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur THUAU Pascal dix voix

**Monsieur THUAU Pascal** ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

## **DE\_2020\_022 Election du délégué communautaire**

Le Maire propose à l'assemblée de désigner un délégué communautaire à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Il procède à un appel de candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de **DESIGNER** comme suit :

- Monsieur BEAUMET Fabrice, Maire, domicilié à Champneuville (55100) 17 Grande rue, titulaire
- Madame DAL BORGIO Cathy, 1er adjoint, domiciliée à Champneuville (55100) 1 bis rue de l'Eglise, suppléante.